

CHOFTIM

5775



n°281

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Moché transmet le commandement de nommer des Juges et de officiers chargés de mettre en application les décisions de justice de ces derniers. « Justice, Justice, vous rechercherez », leur demande-t-il.

Les Juges doivent fuir à l'extrême toute forme de corruption et de favoritisme. Les crimes doivent être instruits avec méticulosité et la preuve apportée par un minimum de deux témoins pour qu'il puisse y avoir sanction. Dans chaque génération, des sages seront chargés d'étudier les nouveaux cas se présentant et de déterminer de quelle manière les lois de la Thora doivent s'appliquer : « Selon la loi qu'ils vous enseigneront, et le jugement qu'ils établiront, tu devras agir ; tu ne t'écarteras pas de ce qu'ils te diront, ni à droite, ni à gauche. »

La sidra de Choftim inclut aussi l'interdiction de l'idolâtrie et de la sorcellerie, les lois concernant la nomination d'un roi et celles concernant la nécessité de désigner des villes de refuges : ces dernières serviront de protection à celui qui aura tué involontairement. Nous trouvons aussi les lois associées aux conditions dans lesquelles le peuple devra partir en guerre et ceux qui en seront exemptés : celui qui vient de se marier, celui qui vient de construire sa maison, et celui qui vient de planter une vigne. Est aussi exempt celui « qui craint (le combat) et qui a le cœur tendre ». Nous avons aussi le devoir d'appeler à la paix avant de partir en guerre, et nous avons l'interdiction de procéder à la destruction de toute chose de valeur inutilement, notamment l'arbre, auquel la Thora compare l'homme.

La sidra se conclut avec les lois de la génisse abattue (Egla Aroufa). Cette génisse devra être abattue lors d'un cérémonial particulier lorsqu'on trouve le cadavre d'une personne assassinée sans que l'on ait retrouvé le meurtrier. Par cette cérémonie, les sages et la communauté exprimaient leur responsabilité éventuelle pour n'avoir pas su éviter qu'une telle situation ne se produise.



Dédié à la réussite matérielle et spirituelle de Laetitia Illouz



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Payer pour son "Guilgoul"

Devarim (16, 18) : "Tu établiras des juges et des fonctionnaires dans toutes les portes, que le Seigneur ton D.ieu te donne, pour tes tribus, et ils jugeront le peuple selon la justice."

Sur ce verset, le Zohar apporte le commentaire suivant : « Il s'agit de l'ordre du Guilgoul ! » – Le Guilgoul étant le phénomène de la réincarnation, où l'on met en relation la vie présente d'une âme venue sur terre, avec une vie antérieure, que cette même âme a vécue précédemment. Quel est dans ce cas, le rapport entre les Guilgoulim et la Paracha de Choftim ?

Le lien est très clair : parfois, l'une des personnes jugées, se verra contrainte de payer aux plaignants une somme qu'elle est persuadée ne pas devoir, et qu'effectivement elle ne doit pas. Ici intervient Rabbi Shimon Bar Yo'haï, pour nous dévoiler : « Il s'agit de l'ordre du Guilgoul ! » Autrement dit : tu sais parfaitement que tu ne dois pas payer cette somme, mais sache que si le Dayan – juge – a ainsi tranché, c'est qu'a priori dans une vie antérieure, tu as volé à cet homme une telle somme sans justification, et maintenant tu dois lui rendre l'objet de ton vol...

La conséquence de la "Ma'hlokète"

Devarim (17, 8) : "Si tu as à juger un cas qui te dépasse, concernant un meurtre, une affaire de droit civil, ou de coups et blessures, un quelconque litige s'élevant en tes portes, tu te lèveras et tu monteras à l'endroit qu'aura choisi le Seigneur ton D.ieu."

Si tu es mis au courant de toutes sortes d'épreuves et de souffrances frappant le peuple d'Israël, et que tu t'étonnes : « question de meurtre... » : pourquoi le sang juif a-t-il si peu de prix, pourquoi est-il versé comme l'eau qui coule ?

« question de droit civil... » : pourquoi décrets et sentences tombent-ils sur les Juifs, jour après jour ? « question de coups et blessures... » : pourquoi de nouvelles plaies s'abattent-elles chaque jour sur le peuple d'Israël ?

Si tout cela te surprend, alors sache que cela ne vient que de : « un quelconque litige s'élevant en tes portes... » : la cause et la source de tous ces maux, se trouvent uniquement dans les querelles et les disputes qui divisent les Bné Israël, dans chacune de vos villes !

PARACHA : CHOFTIM



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 20h37 • Sortie : 21h45

Villes dans le monde

Lyon	20h21 • 21h26	Nice	20h07 • 21h10	Los Angeles	19h14 • 20h11
Marseille	20h14 • 21h17	Jerusalem	18h36 • 19h54	New-York	19h27 • 20h28
Strasbourg	20h15 • 21h23	Tel-Aviv	18h48 • 19h56	Londres	19h53 • 21h04
Toulouse	20h31 • 21h33	Bruxelles	20h34 • 21h44	Casablanca	19h51 • 20h48



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Réjouir la veuve et l'orphelin

Devarim (16, 11) : « Et tu te réjouiras en présence de Hachem, ton D.ieu, toi, ton fils et ta fille, ton esclave et ta servante, le lévi, l'étranger, l'orphelin et la veuve »

On raconte qu'un orphelin qui avait grandi dans la famille d'un érudit était très proche d'un roch yéchiva et allait souvent lui rendre visite. Connaissant sa situation, le Rav l'accueillait toujours avec un visage chaleureux et avenant. Puis lorsque cet homme s'est marié et a eu des enfants, il a pris l'habitude de les amener au Rav et il accompagnait parfois celui-ci dans les bureaux du Grand Rabbinat. Voulant le réjouir, le Rav demandait au chauffeur de prendre les enfants avec eux pour « leur faire faire un tour en voiture »... Toujours dans le même ordre d'idées, on raconte qu'un jeune homme étudiant à l'institut « Halakha Beroura » est malheureusement décédé. Le jeune étudiant était déjà orphelin de père : ainsi, seule sa vieille mère veuve est restée à pleurer sur son sort, brisée par la perte de son fils unique. Un avrekh s'est dévoué pour s'occuper d'elle et tenter d'apaiser sa douleur, mais elle était inconsolable. Un jour, pendant la semaine du deuil, l'avrekh en question a reçu un coup de téléphone de la veuve lui disant : « Je vous donne mille dollars si vous devinez qui est venu chez moi. » Il n'a pas trouvé la bonne réponse, alors la dame lui a confié : « Un ange de Hachem, un réel ange de D.ieu est venu me voir : le Rav Avraham Shapira! C'était pour moi comme le monde entier... »

A cette époque, le Rav était dans la dernière année de sa vie et était âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Pourtant, malgré son grand âge, il n'a pas ménagé ses efforts, il s'est déplacé jusqu'à la maison de la malheureuse veuve et a monté les escaliers pour la consoler et lui redonner un peu de courage.



“ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



Rabbi de Rahmastrivka



AU “HASARD” ...

Bio : Rabbi Tsvi Hirsch Ashkenazi, le 'Hakham Tsvi

Le soleil du gaon le 'Hakham Tsvi a brillé dans la ville de Baroukh en Moravie, où il est né en 5418 de Rabbi Ya'akov. Sa mère était la fille du grand gaon Rabbi Ephraïm de Vilna. Depuis sa plus tendre enfance, on s'aperçut qu'il était né pour la grandeur. Il étudia la Torah avec son père et dans la yéchiva de son grand-père dans le vieux Ouban. C'est là qu'il se maria et attira vers lui de jeunes talmidei 'hakhamim qui venaient profiter de sa Torah. En 5454, un boulet pénétra dans sa maison en tuant sa femme et sa fille unique. Alors Rabbi Tsvi Hirsch partit pour Sarajevo où il devint Av Beit Din. De là, il passa à Berlin, et épousa en deuxièmes noces la fille du gaon Rabbi Mechoulam Zalman Mirels, Av Beit Din des communautés de Hambourg, Altona et Wansbeck, et s'installa à Altona. Ensuite il passa à Amsterdam, où il devint Rav et Av Beit Din de la région. Mais en 5474, il se heurta à Na'hami 'Hiya 'Hiyon qui arriva à Amsterdam où il répandit des rumeurs selon lesquelles il était le Machia'h. Alors on le soupçonna d'appartenir à la secte de Chabtaï Tsvi, et Rabbi Tsvi Hirsch lutta contre lui de toutes ses forces. Il en souffrit beaucoup, et fut obligé de quitter Amsterdam, jusqu'à arriver en fin de compte à la ville de Lwov. Là, le 'Hakham Tsvi ne resta pas longtemps, et il y mourut le 1 Iyar 5478, en laissant derrière lui des fils grands en Torah, avec à leur tête Rabbi Ya'akov de Emden, auteur du livre de prières Beit Ya'akov. Sa Torah se trouve dans les Responsa 'Hakham Tsvi. Il se fit connaître par ses réponses halakhiques, l'une d'elles étant : est-il permis de faire participer à un minyan un homme qui est né au moyen du Séfer Hayetsira, comme le golem qui avait été façonné par son ancêtre Rabbi Eliahou Ba'al Chem ? Que son mérite nous protège.



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

Banc public

La voiture était magnifique. Tandis que nous admirions notre œuvre à travers les flocons de neige qui dansaient gaiement – certainement en l'honneur de 'Hanouccah - je dus admettre que c'était effectivement la plus belle voiture-Ménorah que j'avais jamais vue. Cette solide voiture louée, avec la Ménorah fermement attachée sur son toit, avait fière allure : les gens la remarqueraient et s'intéresseraient à tout ce que nous pourrions leur apporter à propos de la fête.

Nous avions projeté de nous rendre dans les centres commerciaux et les maisons de retraite – n'importe où, de fait, où nous pourrions répandre le message de 'Hanouccah.

Le véhicule était bourré de petits chandeliers en aluminium et de paquets de bougies que nous – sept ou huit étudiants de Yechiva – étions chargés de distribuer aux Juifs que nous allions rencontrer.

Mes camarades discutaient des dernières merveilles de la technologie qui permettaient aux ampoules placées dans la Ménorah de la voiture d'illuminer le monde. Quant à moi - peu au fait de la différence entre un alternateur et un générateur - je décrochai et me mis à observer la sérénité de la nuit hivernale à l'extérieur.

Nous arrivions à destination, un énorme complexe résidentiel de Brooklyn, non loin de notre Yechiva (université talmudique).

Dans les années 70, les portes de l'URSS s'étaient entrouvertes et Trump Village était devenu un point d'accueil pour des milliers de nouveaux immigrants.

Souvent âgés, ces Juifs avaient survécu à des dizaines d'années de lavage de cerveau communiste et avaient gardé intacte leur identité juive. Ils étaient peu intéressés à l'étude de la Torah ou à la pratique des commandements. Nous espérions cependant parvenir à allumer au moins l'une ou l'autre flamme.

Je l'ai aperçu, un homme de 70 ou 75 ans, assis sur l'un de ces bancs publics que les New Yorkais connaissent si bien. En bois vert, le banc faisait face à une table d'échecs. L'homme restait juste assis, observant les voitures qui fonçaient dans la nuit glaciale.

«Joyeux 'Hanouccah ! Venez, allumons la Ménorah !» dis-je en sautant de la voiture, espérant qu'il m'aiderait à accomplir le but que je m'étais fixé, inspirer au moins 10 Juifs à allumer les lumières de la fête ce soir-là.

- Laissez-moi tranquille ! me répondit-il en yiddish. Cela ne m'intéresse pas !

Je tentai d'assouplir ses positions, j'expliquai l'histoire de 'Hanouccah, j'ai plaidé autant que je savais le faire (et, à l'époque, j'étais jeune et peu diplomate...) mais il restait ferme : «Non ! Merci ! Bonne nuit !»

Sentant malheureusement que l'occasion me filait entre les doigts, je n'étais néanmoins pas résolu à tout laisser tomber. Je lui tendis une petite Ménorah en aluminium, la posai sur la table d'échecs, insérai quatre

bougies en couleur dans les «godets» qui semblaient toujours avoir été prévus pour des bougies plus minces que les miennes. Je les allumai et me tournai vers le vieil homme : «Voici la Ménorah ! Si vous la voulez, elle est à vous ! Et sinon, tant pis !» Je laissai aussi le reste de la boîte de bougies sur la table.

L'homme ne réagit pas ; je rejoignis mes amis dans la voiture.

Nous avons continué notre expédition, frappant pratiquement à toutes les portes et, Dieu soit loué, nous avons réussi à ce que de nombreux Juifs allument, ce soir-là les quatre bougies de la fête et s'engagent à continuer les quatre jours suivants.

Il se faisait tard, il était temps de rentrer chez nous pour allumer nos propres chandeliers.

Je continuai de penser à ce vieux Juif russe assis seul sur le banc face à l'autoroute.

«Repassons par l'endroit où nous avons stoppé près de ce vieil homme». J'étais curieux : qu'avait-il fait de la Ménorah ? L'avait-il jetée ou peut-être l'avait-il laissé se consumer, une pauvre petite Ménorah abandonnée sur une table d'échecs ?

Il y a des images qui ne vous quittent pas, des événements qui laissent une impression indélébile sur votre psyché et dont même 30 ans plus tard, vous vous souvenez clairement.

C'en était une.

Je revois cet homme assis sur le banc. Les yeux humides, une grosse larme coulant sur sa joue gauche. Les bougies sont presque éteintes, il les regarde. Il les regarde et il pleure. Des flammes rencontrent des flammes et une âme s'allume.

J'ignore où il se trouve maintenant. Je ne connais même pas son nom.

Mais je sais que j'ai eu le privilège d'assister à un événement marquant ce soir-là.

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Rigoler pendant la Havdala (Rav Gabriel DAYAN)

Y a-t-il une source Halakhique au fait de rigoler après la bénédiction de "Haguéfèn" dans la Havdala ?

Cette coutume, qui a pour but de commencer la semaine par un signe de joie, est mentionnée dans plusieurs ouvrages.

Il ne faut pas en rire, à Dieu ne plaise, car la plupart des coutumes sont d'une importance majeure puisqu'elles ont été instaurées par des géants de la Torah durant les siècles passés.

Voir : Kéter Chèm Tov [Rabbi Chem Tov Gahgin], volume 1-2, page 477 - Nétivot Hamaarav [Rabbi Elyahou B.], page 101, passage 204 - Noheg Bé'hokhma [Rabbi Yossef Benaim], page 54.



PERLE HASSIDIQUE

"On ne meurt pas de faim, on meurt de honte."

(Rav Israel Salanter)

QUIZZ PARACHA

1. Est ce qu'un juge peut accepter un présent « corrupteur » pour qu'il juge équitablement ?
2. Quel est le rôle des Choftim ? et celui des Chotrim ?
3. Quand le système de tour de garde (service sacerdotal au Temple) des Cohanim a-t-il été institué ?

1. Non, car cela influence son jugement.
2. Les Choftim sont les juges qui prononcent les jugements et les Chotrim sont les officiers qui font appliquer ces jugements.
3. A l'époque de David et Chmouel.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU